



Municipalité de Saint-Barthélemy
665, rang York
Saint-Barthélemy, Québec, J0K 1X0

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 737-26 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le présent avis est donné afin d'informer la population que le projet de règlement numéro 737-26 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy, le 7 avril 2026.

RÈGLEMENT NUMÉRO 737-26 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des membres du conseil municipal de celle-ci.

L'adoption du Règlement 737-26 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal, initialement prévue le 5 mai 2025, a été reportée à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 2 juin 2026, à 20 h 00, au 1980, rue Bonin, Saint-Barthélemy.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 665, rang York, à Saint-Barthélemy, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 6 mai 2026.

Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Barthélemy, MRC de D'Autray, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis aux endroit déterminés par le règlement municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Barthélemy, ce 6 mai 2026.

Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier